

Le Canada continue d'attacher la plus grande importance à la mise au point de garanties internationales appropriées assurant que les matériaux et l'équipement nucléaires destinés à des fins pacifiques ne soient pas utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires. Tous les accords bilatéraux du Canada relatifs au transfert d'équipement et de matières nucléaires prévoient des garanties de ce genre. Pendant l'année, des visites d'inspection ont été faites conformément aux dispositions de nos accords bilatéraux, et des consultations sur des problèmes de garanties ont eu lieu avec un certain nombre de gouvernements ainsi qu'avec la Communauté européenne de l'énergie atomique. Un événement d'une importance particulière dans le développement des garanties internationales en 1968 a été l'ouverture à la signature du Traité de non-prolifération; plus de 80 pays, y compris le Canada, ont signé ce Traité.

Sciences

En 1968, le ministère a continué d'exercer son rôle de liaison dans le domaine de la politique scientifique et de la coopération internationale en matière de science, conformément à l'intérêt actif que prend le gouvernement au progrès scientifique et à ses applications pour le développement national et international. Il sert de voie de communication entre des organismes internationaux comme les comités scientifiques de l'OCDE et des organes canadiens tels que le Conseil des sciences du Canada, le Secrétariat scientifique du Bureau du Conseil privé, le Conseil national de recherches et les ministères qui s'intéressent activement aux questions scientifiques. Le sénateur J.J. Connolly dirigeait la délégation canadienne à la Troisième Réunion ministérielle de l'OCDE sur les sciences, tenue à Paris en mars 1968; à l'ordre du jour de cette session figuraient des points concernant les effets des "écarts technologiques" entre pays membres sur le développement économique et social, la promotion et l'organisation de la recherche fondamentale, et la mise en oeuvre de ressources nationales et internationales qui soient à la hauteur de l'essor rapide de l'information scientifique et technique. En 1968 également, on a rédigé une étude sur le rôle du ministère en matière d'activités scientifiques destinée à être soumise au Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique.

Télécommunications internationales

Le fait le plus intéressant dans le domaine de l'application des télécommunications en 1968, en ce qui concerne le Canada, a été la publication en mars 1968 d'un Livre blanc intitulé : *Système national de communications par satellites pour le Canada*, document qui exposait l'essentiel des plans canadiens pour la mise au point d'un service de ce genre d'ici 1971. Des exemplaires du Livre blanc canadien ont été remis aux pays membres du Consortium international de télécommunications par satellites (INTELSAT) immédiatement après sa publication, et le projet canadien a été approuvé en mai 1968, à une réunion du Comité provisoire de l'INTELSAT (ICSC). Le Canada, qui est membre de l'INTELSAT depuis sa création en 1963, a joué un rôle actif dans la création du réseau actuel, qui comporte quatre satellites fonctionnant au-dessus de l'Atlantique et du Pacifique et assurant le service de téléphone, la retransmission d'émissions télévisées et la communication de données au delà des océans. Le Canada a également contribué en 1968 à la rédaction d'un rapport du Comité provisoire qui formule des principes directeurs